L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 14 JUILLET 1876. — 40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN. 14 JUILLET.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT
DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW YORK.

POUR VICE-PRESIDENT.
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

AVENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Le prochain gouverneur de la Louisiane.

Revue des candidats.

(Suite—Voir l'*Abeille* d'hier.)

LE JUGE EGAN.

Le juge Egan est un avocat très distingué de Shreveport, où il était l'associé du colonel Williamson, au moment où celui-ci a déserté le parti conservateur pour passer dans le camp radical. Nous avons entendu faire l'éloge des hautes capacités du juge Egan et nous avons pu apprécier son talent d'orateur dans la convention démocrate de 1872.

LE COLONEL J. C. MONCURE.

L'honorable J. C. Moncure était pendant la guerre de Carter contre Warmoth, le président de la fraction de la Chambre où siégeaient les démocrates. C'est à lui que Warmoth a rendu l'hommage de reconnaître qu'il était incorruptible. Le colonel Moncure a été élu en 1874, Trésorier d'Etat, mais le Bureau des retours et la Cour Suprême lui ont volé son élection. On a reproché à M. Moncure d'avoir pris parti pour le compromis et la faction Estillette.

Le rôle joué par M. Leonard, de Caddo, a certainement fait du tort dans l'opinion de beaucoup de démocrates aux candidats de sa paroisse. Mais il est une autre circonstance qui fera sans doute considérer comme impolitique le choix d'un candidat de Caddo, c'est qu'il y a trois ou quatre ans, cette paroisse a demandé son annexion au Texas et s'est adressée dans ce but aux législatures radicales des deux Etats.

Il faut pour gouverneur à la Louisiane un louisianais ou un homme profondément attaché à l'Etat et identifié avec ses intérêts et ses aspirations.

HON. W. D. SPENCER.

L'honorable Spencer est actuellement membre du Congrès et comme la convention de son district, tout en le proposant comme gouverneur, a annoncé l'intention de le porter de nouveau au Congrès, nous devons croire que la présentation de son nom ne sera faite qu'à titre de compliment.

JUGE J. C. MANNING.

Le juge Manning, de Rapides, jouit d'une grande réputation comme orateur et comme avocat, il a eu, à une époque, une grande influence dans le nord de la Louisiane et cette influence s'exerce encore dans certaines paroisses. Mais si la capacité et l'honnêteté de ce candidat sont hors de doute, on peut se demander si, sous d'autres rapports, il remplit les conditions requises pour remplir utilement les fonctions ardues qui incomberont au prochain gouverneur de la Louisiane.

L'HON. LOUIS TEXADA.

M. Louis Texada est un créole de la Louisiane qui a servi avec distinction dans les assemblées et les conventions, et qui a été le conseiller légal du gouverneur Allen. Sa candidature est chaudement soutenue par le *Democrat*, d'Alexandrie, le plus ancien journal conservateur de l'Etat....après l'*Abeille*. Nous ne le connaissons pas personnellement, mais si tout ce que dit de lui notre confrère est exact, M. Louis Texada serait un candidat très acceptable.

A. S. HERRON.

L'honorable A. S. Herron, de Baton-Rouge, que nous avions oublié dans notre liste, est chaudement appuyé par sa paroisse. Il a été secrétaire d'Etat, du temps du gouverneur Wickliffe, avocat-général après la guerre et a servi dans les assemblées. En 1872, il s'était joint au mouvement libéral.

L'ancienne capitale de l'Etat paraît anxieuse de fournir un gouverneur à la Louisiane, mais nous ne croyons pas que son désir trouve beaucoup d'échos.

L'HONORABLE GOODE.

Le sénateur Goode, de Terrebonne, est de ceux dont le nom a été mentionné. C'est un avocat capable et estimé. Il s'était joint au mouvement libéral en 1872, et c'est un discours de lui devant le caucus de la Chambre qui a décidé l'adoption par une voix de majorité du fatal compromis Wheeler. La ligne politique de M. Goode a été ainsi marquée par des fluctuations qui indiquent une disposition à transiger trop facilement avec les principes ou un esprit indécis et manquant de fermeté.

LE GÉNÉRAL F. T. NICHOLS.

Le général Nichols, d'Assomption, a perdu un bras et une jambe à la guerre, mais ce ne sont là que ses moindres titres aux yeux de ses concitoyens. Il jouit d'une grande popularité dans les paroisses du bayou Lafourche et il est tenu en grande estime par tous ceux qui le connaissent. C'est un candidat que recommandent sa capacité, son intégrité et sa loyauté. Il n'est pas encore officiellement annoncé comme candidat, ses amis se réservant de le présenter si les circonstances leur paraissent convenables.

LE GÉNÉRAL DE CLOUET.

Le général Alex. de Clouet, de la paroisse St-Martin, est connu dans toute la Louisiane comme l'un des représentants de la vieille chevalerie créole. On ne saurait trouver un homme plus pur et plus honnête. Il ne se présentera certainement pas comme candidat, car il ne recherche aucune place, mais si la convention veut chercher un gouverneur parmi les meilleurs citoyens de l'Etat, le général De Clouet est un de ceux sur lesquels son attention devra se fixer.

Sa carrière politique est longue et honorable et lorsque M. de Clouet paraît dans une assemblée ou une convention, sa loyale et sympathique figure est toujours saluée par d'unanimes acclamations.

LE COLONEL ALFRED ROMAN.

De même que les généraux De Clouet et Nichols, le colonel Alfred Roman, de St-Jacques, ne se présente pas comme candidat. Mais plusieurs citoyens éminents qui ont pu apprécier sa valeur intellectuelle et morale et sa fermeté, ont pensé à lui et lui ont fait demander par l'intermédiaire de l'un d'eux s'il accepterait la candidature dans le cas où la convention le choisirait.

On a lu dans les colonnes du *Democrat* et dans celles de l'*Abeille*, la réponse du colonel Roman. Elle est franche et nette et respire le désintéressement et le patriotisme le plus pur.

Le colonel Roman porte un des noms les plus honorés de la Louisiane. Son père, A. B. Roman, deux fois gouverneur de l'Etat, a laissé une réputation sans égale dans les annales de la Louisiane. Il a fait dans son Etat ce que Tilden a fait à New York. La droiture de son jugement, le respect qu'il inspirait, la fermeté inébranlable qui faisait le fond de son caractère, lui ont permis de surmonter bien des difficultés, et le souvenir de son administration des affaires de l'Etat est resté comme celui d'une administration modèle.

Le colonel Alfred Roman est aux yeux de tous ceux qui ont pu l'apprécier, un digne représentant des traditions et de l'école du gouverneur A. B. Roman. Même droiture de caractère, même fermeté, même fidélité aux principes alliés à un grand esprit de conciliation et à un amour de la justice, qui l'ont fait respecter et admirer de ses adversaires politiques.

Le colonel Roman a servi pendant toute la guerre d'abord comme lieutenant-colonel du 18e régiment de la Louisiane qu'il a commandé pendant la campagne de Corinthe, puis comme inspecteur-général de l'armée du général Beauregard jusqu'à la fin de la guerre.

Le colonel Roman n'est pas un politicien, mais il est loin d'être étranger aux choses de la politique, car, depuis la paix, il a presque toujours représenté sa paroisse dans les conventions et au comité central d'Etat. Avocat distingué, il est en même temps planteur sucrier et rizier expérimenté et il partage son temps entre ses occupations au barreau et la direction de la belle et grande habitation paternelle.

Ceux qui ont lu dans les journaux les communications en anglais ou en français signées Cabanocey ou CY, du nom de cette habitation, ont pu apprécier la sagacité de vues et la droiture de sentiments de leur auteur qui n'est autre que le colonel Alfred Roman.

Ce candidat est aussi de ceux qui ne vont pas au devant des places, mais qu'une convention intelligente et patriotique doit savoir appeler au poste où leurs services peuvent être le plus utiles.

Parmi les candidats que nous avons passés en revue, il en est plusieurs pour lesquels nous avons une estime et une sympathie égales et entre lesquels nous reconnaissons que le choix est difficile. Si nos appréciations ont été plus favorables aux uns qu'aux autres, ce n'est pas en raison d'une préférence personnelle, mais parce que nous avons sincèrement cru trouver chez ceux là une plus grande somme des conditions requises pour faire un bon gouverneur.

Chaque candidat a ses amis et ses partisans qui sauront le faire valoir et le défendre. Nous nous sommes efforcés de présenter impartialement un aperçu d'ensemble sur les candidatures, usant en cela du droit et remplissant le devoir d'un publiciste indépendant.

La responsabilité du choix tombera sur la Convention et sur les électeurs qui en auront élu les membres. La gravité des circonstances, la multiplicité des candidatures rendent doublement nécessaire que ce choix soit fait en pleine connaissance de cause et par le concours empressé de tous les bons citoyens.

A la presse la mission de discuter et d'éclairer; au peuple la tâche de choisir par ses représentants celui qui devra être le porte étendard de la démocratie louisianaise dans la campagne actuelle!

La candidature du lieutenant-gouverneur Penn est soutenue par un journal démocrate...... de l'Alabama, le *Mobile Register*. Jusqu'à présent elle n'a pas encore l'appui d'un journal démocrate en Louisiane.

☞ Allez chez Danziger aujourd'hui.

RIXE ENTRE FRÈRES.—Deux frères, Gustave et Armand Marigny, hommes de couleur, se sont pris de querelle dimanche dernier, à Louisbourg, paroisse St-Tammany, au sujet d'un mulet. Des paroles ils en sont venus aux coups; Armand qui avait un pistolet, a fait feu cinq fois sur Gustave, qui a reçu deux balles. L'état du blessé inspire de graves inquiétudes.

Les deux frères vivaient en mauvaise intelligence depuis quelque temps à cause de leurs opinions politiques. Armand, républicain effréné, reprochait amèrement à Gustave de s'être joint aux démocrates.

L'accusé s'est enfui aussitôt après la rixe. On le dit dangereux. Il a voulu tuer, il a six mois, un nommé Jas. Daniels.

UN MOT POUR UN AUTRE.—Dans le certificat des docteurs Guiot et Renshaw, sur la blessure de Gabriel Pène, le mot *femur*, mal écrit, a été pris pour fémur, ce qui a fait attribuer aux docteurs une grosse erreur anatomique, puisqu'on leur faisait dire "la jonction du fémur, (os de la cuisse) avec le sternum, tandis qu'ils parlaient de la jonction de la 7ème côte, la première (former) des deux côtes mentionnées. Nous nous empressons d'exonérer les deux membres de la Faculté de toute participation à la faute.

NEW-ORLEANS MONTHLY REVIEW.—Le numéro de juillet de cette intéressante revue contient un article sur le *Centennial* par le professeur Whitaker, une curieuse étude du professeur Fontaine, "Evolution tested by embryology," et un choix varié de matières littéraires et artistiques. Notons aussi un article sur les deux programmes.

VINS, LIQUEURS, ETC.—MM. Vergnole & Vincens, 75 rue Decatur, ont reçu par le steamer *Ste-Geneviève*, arrivé de Bordeaux, une forte consignation de vins, liqueurs, cognac, champagne, fruits au jus et à l'eau-de-vie. Nous signalons cet envoi au commerce de détail et au public en général. Les prix de la maison Vergnole & Vincens sont toujours très modérés.

$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot.
$100,000, gros lot, troisième tirage d'or
Opéra, Samedi 29 juillet, 1876.
Un billet sur six doit gagner un lot.
3,580 lots s'élevant à $502,500 en or

Pas de renvoi
Pas de renvoi
Pas de renvoi

☞ Allons chez Danziger aujourd'hui.

HYGIÈNE D'ÉTÉ.—Par ce temps de chaleur...... tropicale, il n'est pas inutile de s'occuper des questions hygiéniques. En voici une, par exemple, l'hygiène des vêtements, qui inspire à la fois l'intérêt et la curiosité.

La couleur joue un rôle important sur le pouvoir réflecteur des tissus, parce qu'elle est l'expression du nombre et de la propriété calorifique des rayons réfléchis. La couleur blanche qui réfléchit toute la lumière, est celle qui laisse le moins ressentir les influences extérieures de la chaleur ou du froid; la couleur noire qui absorbe tous les rayons, est au contraire celle qui nous rend plus accessibles à ces mêmes influences. Les nuances intermédiaires devront être choisies dans le sens des couleurs du spectre solaire, en allant du rouge au violet (c'est-à-dire: rouge, orangé, jaune vert, bleu, indigo, violet). Les expériences de Stark et de Franklin démontrent, d'une manière évidente, ce que je viens d'avancer.

Le pouvoir réflecteur du blanc n'est pas la seule raison qui milite en sa faveur. Souvent les produits employés pour colorer les étoffes ont sur l'organisme une action malfaisante. Tourtelle a constaté que dans nos armées, les maladies dues à l'excès de la transpiration étaient plus graves et plus facilement compliquées de putridité chez les soldats dont la peau avait été teinte en bleu au contact de leur habit grossier. Les tissus blancs ont encore un avantage immense au point de vue hygiénique: c'est de paraître salis beaucoup plus vite que les tissus de couleur, ce qui oblige à les remplacer ou à les nettoyer.

Autres remarques assez curieuses:

Les vêtements intimes, à part les beaux jours d'été, doivent empêcher l'air de s'engouffrer du côté des jambes, des bras et du cou. Les femmes et les enfants ont seuls besoin de cette recommandation; les hommes se trouvent suffisamment protégés par la forme de leurs habits. Le vêtement doit prendre exactement la forme du corps, tout en conservant l'ampleur nécessaire à la liberté [illegible] mouvements et à l'accomplissement des fonctions organiques.

Le corset indispensable à beaucoup de femmes, doit être un appareil de soutien et non de compression. Il doit supporter doucement les seins et ne pas serrer la taille. Une femme qui sait ce qui vaut l'employer utilement pour sa santé [illegible] ... au point d'appui aux cordons des jupes et aux agrafes des robes, il protège les reins, le foie, l'estomac, etc., contre la compression [illegible] ... importante.

LE MASSACRE DE BIG HORN.

Une lettre de Bismark du 4 juillet, contient les intéressants détails qui suivent:

Comme plusieurs personnes l'avaient prévu, les Gros Ventres et les Mandans de l'agence Berthold sont partis pour se joindre à Sitting Bull. La nouvelle en a apportée aujourd'hui au fort Abe Lincoln par l'Ours siffleur et l'Homme de Mauvaise Humeur, deux éclaireurs Crees dignes de foi.

Le steamer *Durfee*, arrivé ce soir de Standing Rock, rapporte que les Indiens étaient exceptionnellement arrogants le 4; ils se sont rendus auprès du commandant de place, le colonel Poland, et en termes insolents ils ont demandé à être payés du bois qui leur avait été pris pour construire les quartiers du colonel, ainsi que du bois coupé dans leur réserve par ordre du gouvernement. Comme ces Indiens manquaient réellement de tout et souffraient de la faim, le colonel Poland les a pacifiés provisoirement en leur faisant distribuer quelques vivres du commissariat et en commandant de leur envoyer du fort Rice plusieurs tonnes de lard fumé.

Après l'arrivée du *Durfee*, avec la nouvelle du désastre du géal Custer, on s'est expliqué comment les Indiens avaient osé faire des demandes si insolentes. Votre correspondant, sans être alarmiste, déclare que si le gouvernement veut éviter que la défaite de Custer soit suivie du massacre général des blancs des agences indiennes, il devra montrer sa force en punissant le plus promptement possible les "meurtriers" du général. Quant aux Indiens d'ici, qui meurent littéralement de faim, le gouvernement ferait sagement de leur faire distribuer sans plus de retard les rations qui leur sont dues depuis si longtemps.

Voilà six semaines que les Indiens Standing Rock sont réduits au dernier dénouement. Chaque jour ils attendent un soulagement qui est toujours renvoyé au lendemain. D'un autre côté, les blancs ont coupé les bois et les fourrages des terrains que les traités réservent aux Indiens, et ces sauvages comprennent difficilement pourquoi les blancs s'engraissent, suivant leur expression, avec les produits de leurs propriétés à eux. D'après les nombreuses conversations que j'ai eues avec les Indiens, il n'y aura pas de paix avec eux tant que le système actuel de traités et de tribus ne sera pas supprimé. Si ce sont des mendiants, qu'on les traite comme tels; si ce sont des criminels, qu'on les punisse comme tels.

Ceux qui ont assisté, de près ou de loin, à la bataille Custer, rapportent beaucoup d'incidents intéressants. Le capitaine du *Far West*, qui était mouillé à 14 milles de la scène de l'action, a vu venir sur son bord un éclaireur Crow, la tête enveloppée dans une couverture et en proie à une agitation qui faisait trembler tous ses membres. C'était un des éclaireurs de Custer. Voyant qu'il ne pouvait se faire comprendre que par signes, il a pris un crayon et du papier et a dessiné grossièrement d'un côté quelques figures représentant des soldats, de l'autre une quantité d'autres figures s'allongeant le long de la rivière et sur les collines; en montrant ces dernières figures il a dit "Sioux." Puis, désignant les soldats, il a indiqué que ces soldats, il a penché la tête sur l'épaule et fermé les yeux pour indiquer qu'ils étaient morts. Le capitaine Grant Marsh a conclu de toute cette pantomime qu'il était arrivé quelque chose, mais il n'a pu comprendre quoi.

Cet éclaireur, en voyant que les soldats étaient cernés, a traversé la ligne des Sioux jusqu'à la rivière, où il s'est fait pour faire disparaître ses peintures Crow; il a arrangé ses cheveux à la manière des Sioux, a jeté sur sa tête une couverture Sioux, puis est venu se mêler aux guerriers Sioux jusqu'au moment où il a pu s'échapper pour aller annoncer le désastre au général Terry.

Il y a au fort Abe Lincoln vingt-neuf dames rendues veuves par ce massacre. Sept étaient mariées à des officiers. Mme Custer n'a plus un parent vivant. Mme Calhoun a perdu dans ce massacre son mari, ses trois frères et un neveu. Il est à craindre qu'elle ne puisse survivre au coup que lui a porté la fatale nouvelle. Mme Custer est aussi dans un état voisin du désespoir. Mme Porter ne veut voir personne. Elle se figure que son mari est tombé entre les mains des Indiens et qu'il a été torturé jusqu'à la mort.

☞ On va tout le monde le vendredi? chez Danziger.

LE PERCEMENT DE L'ISTHME DE DARIEN.—Dans une séance récente de la Société de géographie, présidée à Paris par M. Malte Brun, il a été question du percement de l'isthme de Darien.

M. de Lesseps, prenant la parole au nom du comité français pour le percement de l'isthme de Panama, annonce la constitution de ce groupe de savants chargés par la Société de géographie commerciale de provoquer une exploration scientifique de l'Amérique centrale. L'illustre académicien ajoute que le comité a déjà écrit aux gouvernements étrangers pour provoquer la nomination de comités analogues.

Malgré les applaudissements unanimes dont cette communication est l'objet, un membre qui a habité longtemps l'Amérique, et qui a même renoncé à la qualité de Français, croit devoir émettre des doutes sur la manière dont ses nouveaux compatriotes apprendront la création d'un comité international pour une œuvre essentiellement américaine.

M. Léon Drouillet, un des plus actifs et des plus intelligents promoteurs de l'œuvre, se lève. Il donne lecture d'une dépêche que l'on vient de recevoir de M. Fish secrétaire des affaires étrangères du gouvernement des Etats-Unis. M. Fish approuve vivement la création du comité et donne l'assurance de toute la sympathie de la nation américaine. De vifs applaudissements accueillent cette opportune communication.

M. de Lesseps propose de commencer l'exploration par celle de l'isthme de Darien lui-même. Il ne croit pas à la différence des deux mers, et il voudrait que l'on tentât de réaliser le canal maritime direct et sans écluses.

Le jury de la section française est à Philadelphie. L'accueil des autorités américaines a été aussi cordial et aussi sympathique que l'on pouvait l'espérer. M. Levasseur a été reçu par le maire de New York; toutes les facilités seront données au célèbre géographe pour l'aider dans ses explorations et dans les études nombreuses auxquelles il compte se livrer de l'autre côté de l'Atlantique.

"Pends-toi, Blondin, on a traversé le Niagara et tu n'y étais pas!...."

Samedi, un émouvant spectacle auquel assistaient, malgré une chaleur excessive, plus de deux milles personnes a eu lieu aux chûtes du Niagara. Mlle Spelterini, la célèbre acrobate, une forte tête que rien ne fait trembler, a traversé deux fois sur une faible corde est impétueux torrent, d'un volume tel que le bruit de sa chûte s'entend à plusieurs milles et d'un aspect si grand qu'on se sent pris de vertige rien qu'en le regardant.

Partie d'abord de la rive américaine, Mlle Spelterini a atteint la rive canadienne après une traversée de huit minutes seulement. Là, elle s'est reposée un instant et est revenue en douze minutes à son point de départ, où elle a été reçue par des hurrahs dont le bruit couvrait presque celui du fleuve.

Pas un muscle du visage de Mlle Spelterini n'était contracté au moment où elle a mis pied à terre, et, n'était le costume léger dont elle était revêtue, nul n'eût pu se douter que cette femme venait d'accomplir l'une des plus périlleuses entreprises qui se puisse concevoir.

Mlle Spelterini doit recommencer deux fois le même passage; une première fois mercredi prochain, entre 4 et 5 heures du soir; une seconde fois le 20 juillet, avant son départ pour Philadelphie.

(Messager franco américain.)

☞ Coupons sacrifiés chez Danziger.

Le troisième
Le troisième
Le troisième Tirage
Tirage
Tirage D'or
D'or
D'or, 29 juillet
29 juillet
29 juillet
$502,500 en or distribuées en 3,580 lots.

Le Congrès de partisans de la crémation des morts s'est tenu à Dresde. On y a compté environ cinq cents personnes.

M. Godefroy Kinckel, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, a prononcé un discours en faveur de l'incinération des corps.

Dans la soirée, M. Siemens a convoqué les membres du Congrès pour une expérience qui a paru concluante. Un chien de grande taille a été introduit et consumé dans son appareil. L'opération, qui a duré soixante-cinq minutes, a parfaitement réussi et ne laisse qu'un petit tas de cendres [illegible].

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'Election pour les délégués à la Convention d'Etat.

Voici l'avis officiel du Comité de paroisse relativement à l'élection des délégués chargés de représenter la paroisse d'Orléans à la Convention d'Etat de Bâton-Rouge:

Quartier-général du Comité démocratique de paroisse, 13 juillet 1876.

Conformément aux instructions du Comité Exécutif d'Etat une élection pour les délégués à la Convention d'Etat qui doit se réunir à Bâton-Rouge, le 24 de ce mois, sera tenue, sous les auspices des différents clubs centraux de ward, JEUDI, le 20 juillet 1876, de sept heures du matin à huit heures du soir.

Voici la base de la représentation de chaque ward:

1er ward	10	10ème ward	12
2ème ward	12	11ème ward	11
3ème ward	17	12ème ward	3
4ème ward	8	13ème ward	2
5ème ward	11	14ème ward	1
6ème ward	8	15ème ward	5
7ème ward	10	16ème ward	1
8ème ward	8	17ème ward	1
9ème ward	9		

Le comité exécutif de paroisse recommande aux officiers et aux membres des clubs centraux des différents wards de tenir une élection impartiale.

E. O. CARTER, président.
GEO. H. SCHREIBER, secrétaire.

Le pseudo-surintendant Brown objecte aux réformes dans les écoles.

Mr Waples, un membre du Bureau des écoles de la ville, ayant présenté une résolution pour exiger que les candidats qui se présentent comme professeurs subissent un examen général avant d'être reçus, W. G. Brown, couleur, le pseudo-surintendant de l'instruction publique en Louisiane, a envoyé une lettre au Bureau des écoles, déclarant que ce Bureau n'avait pas le droit d'adopter une pareille résolution. Il paraît que Mons Brown n'aime pas les examens et n'attache aucune importance aux diplômes.

Selon lui, un ignorant, qui se donne le titre de professeur, vaut un professeur capable.

Comme dans l'opéra-bouffe, le sieur Brown voudrait faire de tous ses partisans des maîtres d'école afin de leur donner l'occasion d'apprendre à lire.

Déplacement des troupes des Etats-Unis.

Les troupes des Etats-Unis cantonnées à la Nouvelle-Orléans ont déjà reçu l'ordre de quitter la ville du Croissant pour prendre leur quartier d'été.

Le 3ème régiment est parti déjà pour une des villes d'eau du Golfe, tandis que le 13ème régiment s'installera bientôt à Mandeville, paroisse Tammany.

La Légion de Tilden.

Les citoyens d'origine italienne du 3ème ward ayant formé une Légion de Tilden pour la campagne électorale, leurs compatriotes du 5ème ward ont suivi cet exemple et la Légion de Tilden [illegible] en plus. Vers le mois de novembre elle deviendra une phalange irrésistible.

Réorganisation des Booze Rangers.

Les anciens membres du Club des Booze Rangers doivent se réunir dimanche, le 16 juillet, à midi, au club de l'Elite, 40 rue St. Louis, dans le but de se réorganiser pour la campagne électorale.

Le fameux Norton parti pour toujours.

Nous apprenons que le fameux E. E. Norton, l'homme des banqueroutes, est parti décidément pour Philadelphie, où, dit-on, il compte séjourner jusqu'au terme naturel de son existence.

Cour Supérieure de District.

Il y a vingt-sept procès fixés pour lundi dans la Cour Supérieure de District, entre autres le procès contre les marchés particuliers. Le juge Lynch a lancé une injonction contre ces marchés, en vertu de l'acte de la Législature de 1874.

Le Boss Packard.

On dit que le Boss Packard, candidat radical aux fonctions de gouverneur, donnera sa démission de marshal des Etats-Unis, quelques jours avant l'élection.

Le Boss veut se montrer délicat, et c'est un progrès sensible.

Kellogg et les assassins.

Nous apprenons que le pseudo gouverneur Kellogg partira dans quelques jours pour Washington.

Il n'a pas encore pris de détermination relativement aux meurtriers qui ont été condamnés à subir la peine capitale.

L'enquête sur le meurtre de Franz Zeigler.

Le coroner Chestant a fait hier une enquête sur les causes de la mort de Franz Ziegler, propriétaire du salon de bière sis rue Commune No 21.

Les témoignages, qu'il est inutile de reproduire, indiquent clairement que Peter Coyle est celui qui a tiré le coup de pistolet et qui a tué le malheureux Ziegler.

D'après la déposition de Mr A. S. Ayres, un opérateur du télégraphe du sud état, et celle de Johnny Rickert, un employé du salon de bière, Ziegler aurait fait aucune remarque déplacée aux personnages [illegible] la tête [illegible] se trouvait Peter Coyle. Comme il a [illegible] simplement demandé de se [illegible] et c'est ce qui a excité leur ressentiment.

Plusieurs verres ont été lancés à Ziegler, qui s'est contenté de les parer en se baissant derrière le comptoir. Il se trouvait dans cette position lorsque Coyle a fait feu.

Le témoin Johnny Rickert a déclaré que Peter Coyle, après avoir tiré le coup de pistolet, s'était enfui, suivi par lui, jusqu'à la rue St-Charles où il s'est arrêté devant le No 21. Le témoin ayant trouvé deux officiers de police, ceux-ci ont arrêté le meurtrier à sa requête, au moment où il sortait du No 21. Il avait changé de chapeau, mais c'était bien le même individu puisque Ziegler l'a identifié.

D'autres témoignages aussi concluants ont été entendus, et le jury a rendu son verdict conformément aux faits.

Le coroner Chestant [illegible] ce matin un affidavit accusant Peter Coyle de meurtre au premier degré.

Voleurs arrêtés.

Dimanche dernier, vers trois heures, un vol a été commis chez M. Isidore Newman, rue Prytania, No 43. Plusieurs bouteilles de champagne, des flacons d'anisette et "peach brandy" ont été enlevés.

Le cas a été confié au capitaine Malone, chef du service de sûreté de la police, qui a mis en campagne les agents Cain et Steiberger.

Ceux ci, après avoir obtenu tous les renseignements nécessaires, ont arrêté un jeune mulâtre nommé George Walsh et ont trouvé à son domicile, rue Rousseau No 43, une partie du butin.

Une fille blanche, nommée Cécilia Reichtenmiller, qui avait été employée pendant quatre années chez Mr Newman comme servante, a été également arrêtée comme complice. Elle est accusée d'avoir fourni une clef de la porte de la maison à George Walsh.

Tous les deux ont comparu devant le juge Evans, de la Cour municipale du premier district et ont été envoyés à la prison de paroisse faute d'un cautionnement de $500 pour chacun.

Deux petits incendies.

Vers onze heures et demie, avant-hier soir, la maison basse inhabitée, sise à l'angle des rues Quatrième et Jackson, a été consumée par un incendie. La bâtisse appartenait à M. Reinhart et était assurée pour $500 dans la Compagnie Teutonia.

Hier matin, vers cinq heures, le feu s'est déclaré dans la maison sise rue Madison, coin Jackson, occupée par Mr John Barry, qui y tenait une épicerie. Le bâtiment a été considérablement endommagé ainsi que les dépendances.

On suppose que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Les pertes, couvertes par une assurance sont évaluées à $2,500.

Un administrateur de la ville frappé d'insolation.

Mr E. A. Burke, administrateur du département des améliorations et membre du Conseil municipal, a été frappé d'insolation hier, devant l'Hôtel Dieu. [illegible] ... Mr Burke est maintenant à peu près rétabli.

Les contestations dans les wards.

[illegible]

[illegible]

TEMPERATURE ... Thermomètre de C. Dolbear ...

[illegible]

—Le Hâvre, 24 juin. [illegible]

—D'après une dépêche de Constantinople [illegible]

—Le conseil de guerre [illegible]

—Le *Daily News* publie la dépêche suivante, en date de Pesth [illegible]

[illegible]

ALLONS CHEZ
DANZIGER,
AUJOURD'HUI.

[illegible]

Départ des Paquebots [illegible]

Vins, Cognac, Liqueurs.
En débarquement du navire Ste-Geneviève de Bordeaux, et à vendre par VERGNOLE & VINCENS.
100 [illegible]
400 [illegible]
250 [illegible]
100 [illegible]

En débarquement du navire CARMELA de MARSEILLE.
1000 [illegible]

Demande de travailleurs.

Avertissement!!

A vendre.

AVIS.

Avis.

Avis spécial.

HOME
INSURANCE COMPANY
Compagnie établie en 1859.
RÉORGANISÉE,
avec une nouvelle charte, en 1876.
Capital $400,000
[illegible]

A vendre.
UN HIGE TRASHER.

Transfert de domicile.

RENOUVELEZ
VOTRE GARDE-ROBE
B. T. WALSHE

A bon Prix.

B. T. WALSHE.

R. S. KEEP & Sons.
Commissionnaire de Produits de l'Ouest.

MARKS, BROS & CO.,

N. A. PEYROUX

Tabac à fumer et à priser.

BOIS DE CHARPENTE.

PARIS.
Grand Hotel Bréslien.

ELKIN & Co.,

A. M. HILL, fabricant de Plumes en Or.

LES GRANDEURS EXACTES ET LES PRIX DES
Plumes "Extra," en Or, de HILL.

Je refais les Pointes de Plumes d'Or à raison de 75 c etc.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
Grand assortiment de pipes Ecume de mer, allumettes et articles de fumeurs.

J. MANDIN & Cie,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
67 rue Decatur — Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT

FINE COGNAC.
SEIGNOURET FRÈRES — F. S — TRADE MARK — BORDEAUX
WINES, OLIVE OIL

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 61 Decatur.

A. W. MOFFETT,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

LHOTE & CO.,
CHANTIERS de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

Hôtels, Restaurants, &c.
Sources de Bladon, Ala.
RESTAURANT MIGUEL
HOTEL DE L'EUROPE.
SHADY GROVE HOTEL.
AUGUSTE'S

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

CHAS. F. KELLS
LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et
A. C. THORN,